



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Centre Hospitalier d' Ajaccio, 27 Avenue Impératrice Eugénie,

BP 411 – 20303 AJACCIO Cedex

☎ : 04 95 29 81 25 - Fax: 04 95 27 08 84

www.ch-ajaccio.fr

**CONDITIONS D'ADMISSION EN
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS POUR LA RENTREE 2020**

Accueil.ifms@ch-ajaccio.fr

Tél : 04.95.29.81.28 – 04.95.29.81.29 – 04.95.29.81.30

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Age : 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection
Pas de limite d'âge maximum

⇒ **Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue**, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6, qu'ils soient titulaires ou non du baccalauréat, ou de l'équivalence de ce diplôme (titre homologué au minimum au niveau IV, DAEU...) doivent procéder à l'inscription au concours Formation Professionnelle Continue.

⇒ **Les candidats inscrits en classe de terminale** doivent obligatoirement procéder à une inscription via PARCOURSUP. <https://www.parcoursup.fr/>.

⇒ Toutes les personnes titulaires du Baccalauréat peuvent rentrer dans le processus de sélection Formation initiale (PARCOURSUP) et/ou Formation Professionnelle Continue.

CONCOURS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CALENDRIER PREVISIONNEL

INSCRIPTIONS : **Du 23 janvier au 23 février 2020**
(Délai de rigueur)

RETRAIT DES DOSSIERS : uniquement sur le site :
<https://www.ch-ajaccio.fr/>

DEPÔT DES DOSSIERS :

Soit par courrier avec accusé de réception avant le 23/02/2020 minuit
cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Institut de Formation des Métiers de la Santé

Centre hospitalier d' Ajaccio

27 Avenue Impératrice Eugénie

BP 411

20303 AJACCIO Cedex

Soit au secrétariat de l'I.F.S.I du lundi au vendredi : de 9h00 à 15h00

EPREUVES ECRITES : **le lundi 16 mars 2020**

ENTRETIEN : **à partir du 17 mars 2020**

ADMISSION : **mi-mai 2020**

RENTREE SCOLAIRE : **le lundi 7 septembre 2020**

QUOTA : **33% soit 20 places au total**
Dont les reports du concours 2019

NB : Les horaires et le lieu des épreuves vous seront communiqués sur la convocation.

- Tout dossier d'inscription aux épreuves de sélection retourné par courrier doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.
- Attention au délai de rigueur : toute inscription arrivant après la date de clôture sera rejetée (cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier incomplet sera refusé.



- Les résultats sont affichés au siège de l'Institut de Formation ou des Instituts de Formation concernés ainsi que sur le site internet des Instituts.
- Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, ayant réussi aux épreuves de sélection, ne verront leur inscription définitive qu'à la présentation d'une attestation sur l'honneur de non inscription à PARCOURSUP ou de désinscription le cas échéant, téléchargeable à partir du 15 mai sur :
Parcoursup ⇒ Questions fréquentes ⇒ Attestations pour les formations hors Parcoursup.

Préinscription informatique obligatoire

Une adresse mail **personnelle au nom du candidat de type nom.prenom@....** est indispensable pour tout le temps de la sélection permettant de vous informer de la réception de votre dossier d'inscription.

L'inscription ne sera effective que si le dossier comprend la totalité des pièces demandées.

- **Pré-inscription**

Remplissez impérativement les différentes rubriques de la fiche informatique.

Les informations que vous indiquez sur cette fiche, doivent être valables de l'inscription aux épreuves jusqu'à la date des résultats d'admission. Il vous appartient en cas de modification d'informer l'IFSI par mail.



EPREUVES DE SELECTION :

☒ 1° Une épreuve écrite d'une durée totale d'une heure comprenant :

Une sous-épreuve de rédaction :

- ⇒ **Objectif :** Permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- ⇒ **Durée :** 30 mn
- ⇒ **Notation :** 10 points
- ⇒ **Forme :** La sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social.

Une sous-épreuve de calculs simples :

- ⇒ **Objectif :** Permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.
- ⇒ **Durée :** 30 mn
- ⇒ **Notation :** 10 points
- ⇒ **Forme :** Calculs mathématiques simples

➤ **Total notation épreuve écrite sur 20 points**

☒ 2° Un entretien :

- ⇒ **Objectif :** Permet d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.
- ⇒ **Durée :** 20 mn au maximum
- ⇒ **Notation :** 20 points
- ⇒ **Forme :** Un entretien s'appuyant sur la remise d'un dossier portant sur l'expérience professionnelle du candidat.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

PIECES A FOURNIR

➤ D'une part :

Un dossier relié à fournir en deux exemplaires comprenant :

1° - Une photocopie de la carte d'identité valide (recto-verso).

2° - Une copie des diplômes détenus : baccalauréat, masseur kinésithérapeute, ergothérapeute, pédicure-podologue, manipulateur électroradiologie, étudiants pouvant justifier de leur admission en deuxième année du deuxième cycle des études médicales, autres... ;

3° - Les ou l'attestation(s) employeurs attestant **de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale** et attestations de formations continues ;

4° - Un curriculum vitae ;

5° - Une lettre de motivation ;

➤ D'autre part :

1. La fiche d'inscription dûment remplie en lettre majuscules et signée par le candidat.
2. La fiche « décompte du temps de travail » ci jointe dûment remplie
3. - Un chèque d'un montant de **135 €** à l'ordre du trésor public relatif aux frais d'inscription (noter le nom et le prénom du candidat au dos du chèque si différent de l'émetteur) ;

(Les droits d'inscription aux épreuves de sélection demeurent acquis à l'Institut de Formation et ne seront pas remboursés quelle que soit la cause d'empêchement de concourir).

4. - **2 enveloppes autocollantes, format 25 cm x 17,5 cm** (environ le demi-format A4) **libellées à votre nom et adresse, soit :**
1 enveloppe affranchie au tarif des lettres recommandées avec le récépissé d'accusé de réception **non collé sur l'enveloppe** et dûment rempli
1 enveloppe autocollante affranchie au tarif en vigueur
5. - Une photographie d'identité (à coller sur la fiche d'inscription du candidat).